

**Département de l'Ariège
MAIRIE DE LOUBIERES**

Téléphone: 05.61.05.33.65

courriel : mairie.loubieres@orange.fr

Compte rendu du conseil municipal du 4 mars 2021

Présents :

Mesdames : VIGNES Fabienne, Chantal AUGÉ, Muriel CAVAILLES, Nadine LAURENS, Anne MORANDEIRA.

Messieurs : Denis BELARD Frédéric JEAN, Daniel JEAN, Quentin MICHELON, Gérard ROUGE, Patrice SERVANT.

Secrétaire de séance : Patrice SERVANT

Ordre du jour :

- 1) Budget 2021 ;
- 2) Dégrèvement sur une partie du foncier non bâti ;
- 3) Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- 4) Commissions communales ;
- 5) Logements communaux de l'ancienne école ;
- 6) Questions diverses.

Validation par le conseil municipal du précédent compte rendu, en date du 6 février 2021.

1) Budget 2021 :

Suite à la commission de la finance, réunie le 2 mars 2021, il est présenté les orientations budgétaires (OB) pour cette année 2021.

FONCTIONNEMENT											
Dépenses					Recettes						
Article(s)	Désignation	Montant			OB	Article(s)	Désignation	Montant			OB
		Budgétisé	Réalisé	Reste				Budgétisé	Réalisé	Reste	
.011	Charge à caractère général	52 500,00	34 619,78	17 759,47	52 200,00	.002	Excédent antérieur reporté	61 054,00	0,00	61 054,00	71 900,00
.012	Charge de personnel	32 950,00	22 645,77	10 334,23	31 900,00	.013	Atténuations de charges	0,00	207,93	-207,93	0,00
.014	Atténuations de produits	6 700,00	6 642,00	58,00	6 800,00	70	Produit de service	400,00	212,00	188,00	400,00
.022	Dépenses imprévues fonct	10 896,00	0,00	10 896,00	12 100,00	73	Impôts et taxes	46 000,00	86 993,49	-40 993,49	82 000,00
.023	Virement section investissement	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	74	Dotations et participations	78 432,00	42 106,33	36 325,67	41 400,00
.042	Opération d'ordre entre section	4 100,00	4 100,00	0,00	2 050,00	75	Autres produits gestion courante	20 000,00	24 436,12	-4 436,12	20 000,00
65	Autre charge gestion courante	85 810,00	81 156,15	4 653,85	100 350,00	76	Produits financiers	0,00	0,76	-0,76	
66	Charges financières	800,00	683,76	116,24	800,00	77	Produits exceptionnels	0,00	6 744,00	-6 744,00	
67	Charges exceptionnelles	3 100,00	0,00	3 100,00	500,00	78	Reprises amortissement et provisions	0,00	0,00	0,00	
	Total:	205 886,00	149 847,46	55 917,79	215 700,00		Total:	205 886,00	160 700,63	45 185,37	215 700,00

Dépenses :

Part pour le SIVE (école) +15%

Curage de fossés

Recettes :

Vote à l'unanimité d'une hausse de l'impôt, d'environ 1%, de la part communale du foncier bâti et non bâti

INVESTISSEMENT

Dépenses					Recettes						
Article(s)	Désignation	Montant			OB	Article(s)	Désignation	Montant			
		Budgétisé	Réalisé	Reste				Budgétisé	Réalisé	Reste	OB
10	Dotations fonds divers réserves	3 070,00	3 069,36	0,64	0,00	.001	Solde d'exécution d'investissement reporté	67 610,00	0,00	67 610,00	32 500,00
16	Remboursement d'emprunts	8 000,00	7 605,06	394,94	8 000,00	.021	Virement section de fonctionnement	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	4 342,15	657,85	0,00	.040	Opération d'ordre entre section	4 100,00	4 100,00	0,00	2 050,00
21	Immobilisations corporelles	76 840,00	30 901,29	45 938,71	56 750,00	10	Dotations fonds divers réserves	4 200,00	6 788,31	-2 588,31	9 500,00
						13	Subventions d'investissement *	8 000,00	0,00	8 000,00	11 700,00
	Total:	92 910,00	45 917,86	46 992,14	64 750,00		Total:	92 910,00	10 888,31	82 021,69	64 750,00

Dépenses :

Achat d'un véhicule communal (1000€)

Début des travaux pour la mise en place de 2 citernes souples de défense incendie (route du Col-Del-Fach)

Recettes :

Demande de subvention à l'Etat et au Département.

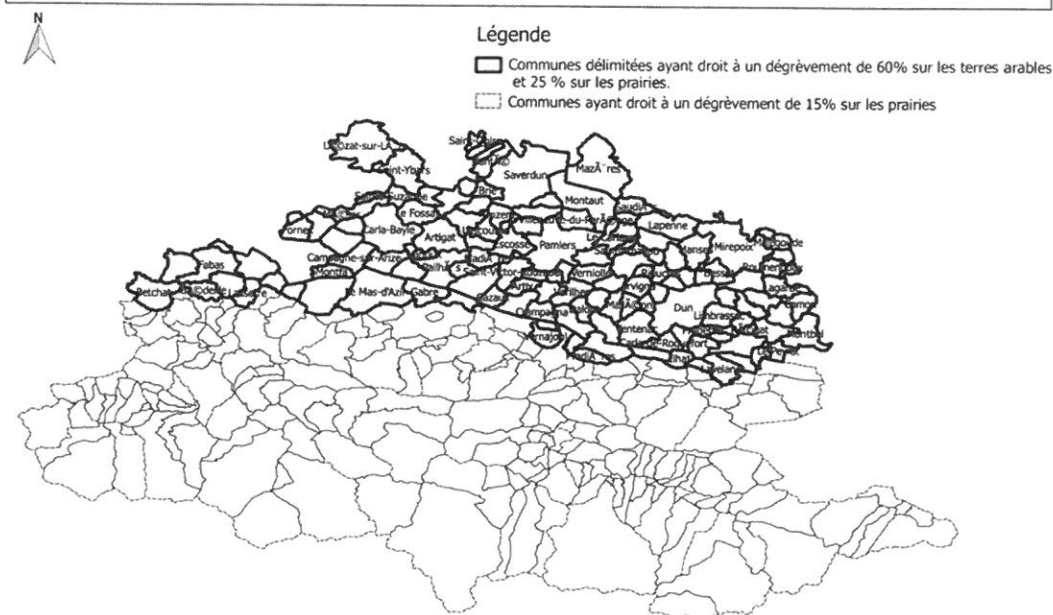
Un rendez-vous a été pris, le 8 mars 2021, avec le trésorier pour lui présenter les OB.

2) Dégrèvement sur une partie du foncier non bâti :

Depuis plusieurs années, les aléas climatiques se succèdent, avec une météo de plus en plus dégradante pour les cultures. Entre sécheresse et inondations, la situation économique et psychologique des agriculteurs ne fait qu'empirer. D'innombrables dégâts ont été causés sur tout le territoire, faisant des ravages sur les outils de production ainsi que sur la faune et la flore du département.

Certaines communes ont été éligibles à un dégrèvement de l'impôt.

Cartographie des communes éligibles à un dégrèvement important de la TFNB



Cartographie établie par la FDSEA et les JA 09. Source : QGIS

Bases du dégrèvement :

- 15 % de dégrèvement sur les prairies hors zones définies par les syndicats et par la DDT.
- 60 % de dégrèvement sur les terres arables et 25 % sur les prairies du zonage défini (le cas de notre commune).

L'activité agricole valorise 66 ha sur la commune, soit environ 23% de la superficie totale (source rapport de présentation du PLU)

Tous les propriétaires de la commune ont perçu un remboursement de l'impôt en fonction des parcelles éligibles.

La trésorerie de l'Ariège informe que les sommes restituées aux propriétaires des terrains devront être reversées aux agriculteurs, s'il y a un bail sur les parcelles éligibles.

3) **Plan Local d'Urbanisme intercommunal :**

Dans le cadre de l'étude « accompagnement préalable des communes au transfert éventuel de la compétence PLU » la communauté d'agglomération (CAPFV) organise des rencontres communales de secteur.

Point sur la réunion du 1 mars 2021 à Crampagna, avec la participation d'un bureau d'étude missionné par la CAPFV :

- Sur les 42 communes du territoire, seul 8 ont leur PLU compatible avec le SCoT,
- Le Président a précisé que la CAPFV prendrait, le cas échéant, à sa charge l'intégralité du PLUi. A notre questionnement, il ne fera pas de compensation financière pour les communes ayant payé leur PLU (20 000 € pour Loubières).
- Le PLUi ne rentrera pas en fonction, si 25% des communes représentant 20% de la population n'adhèrent pas ce transfert de compétence,

Le Maire a écrit au Président de la CAPFV afin d'avoir un éclaircissement sur la loi publiée au JO du 16 février 2021, la loi du 15/02/2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire. Elle comprend, entre autres, le transfert de la compétence PLU pour le 1er juillet 2021.

Il y est mentionné dans l'article 5 que les communes peuvent délibérer, favorablement ou défavorablement, au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, du 1er octobre 2020 au 30 juin 2021.

Dans ses prises de paroles le Président avait mentionné que les communes doivent voter entre le 1 avril et le 30 juin et que les arrêtés antérieurs étaient caducs

4) **Commissions communales :**

Programmation d'une réunion commune avec les commissions « Urbanisme, travaux, mobilités, sentiers de randonnée » et « Environnement et développement durable » avec pour ordre du jour : Présentation du PLU communal et des pistes de travail.

5) **Logements communaux de l'ancienne école :**

Les deux baux de location de l'ancienne école mentionnent des espaces verts pour chacun d'eux, sans en définir les implantations et le fonctionnement.

Le maire ira voir les deux locataires pour définir les modalités de fonctionnement.

6) **Questions diverses :**

Sécurisation des routes :

La préfète de l'Ariège a écrit à tous les maires concernant les aménagements réalisés pour favoriser la réduction de la vitesse et sur la responsabilité civile et pénale du maire s'ils ne sont pas conformes (dos d'âne, trapézoïdal, plateau traversant, ...)

Lettre du Sénateur :

Transmission aux conseillers de la première Lettre du Sénateur de l'Ariège

PNR :

Dans le cadre du changement climatique le PNR propose aux communes de les informer et de les sensibiliser sur les enjeux locaux de l'adaptation à ce changement.

Nous avons demandé au PNR de bien vouloir intervenir afin d'informer le conseil municipal et de nous aider à réaliser une communication écrite.

Séance terminée à 20h00.

Le prochain conseil municipal est fixé au 7 avril 2021.

Le secrétaire :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.